



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 26 AVRIL 2016

OBJET : 2016-06AG
Programme des investissements de réseaux et d'infrastructures 2016 du
Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes

Nombre de membres en exercice	43
Nombre de membres présents	30
Nombre de membres présents (voix délibérative)	30
Nombre de suffrages exprimés :	
<input checked="" type="checkbox"/> Pour	30
<input checked="" type="checkbox"/> Contre	0
<input checked="" type="checkbox"/> Abstention	0
Date de la convocation	19/04/2016

L'an deux mille seize, le vingt-six avril à 14H00, les membres composant le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Electricité des HAUTES-ALPES dûment convoqués par son Président à l'Hôtel du Département à GAP, se sont réunis sous la présidence de M. MOULLET Albert, Président du SyME05.

Étaient présents : M. DAVIN Roland, M. LAURENS Alain, M. TROCCHI Jean-Marie, M. GAYDON Albert, M. CHEVAL Jérôme, M. CHEVALIER Jean-Louis, M. GONNET Michel, M. BOUCHIE Thierry, M. GUGLIEMETTI Roger, M. GOURY Dominique, M. BOREL David, M. AUDIER MARC, M. VIGNAL Marc, M. CANNAT Marcel, M. ALLARD Daniel, M. LEPEINGLE Patrick, M. CHEYLAN Maryvon, M. SARRAZIN Bruno, M. AUBERT Daniel, M. ALLARD LATOUR Bernard, M. MOULLET Albert, M. LOISELEUX Gilles, M. BRISSON Pierre, M. ARNAUD Jean-Michel, M. TOURRES Guy, M. BLACHE Max, M. AMOURIQ René, M. LEYDON Louis, M. CONREAUX Jean, M. MAGNE Jean-Claude.

Soit seize Collèges représentés par trente délégués sur les vingt et un Collèges ayant quarante trois délégués.

Étaient excusés : M. BELLET Jean-Paul, M. BONNET Jean-Pierre, M. FABRE Claude, M. DOU Jean-Claude, M. LAUBE Éric, M. DECHANET Michel, M. PRAT Jean-Denis

Assistés de : M. RAIZIN Stéphane, Directeur Général des Services ; Mme LEBRUN Nadine, Responsable Administrative et Financière ; M. BOUILHOL Didier, Responsable Agence Sud ; M. NICOLAS Christian, Responsable Agence Nord ; M. LECLERE Pierre-Jean, Responsable Agence Centre ; Mme BOUCHON Anne, Chef de Projet de la Transition Energétique ; Mme TAIX Marylin, Responsable Guichet Urbanisme ; M. FARDELLA Cyrille, Technicien Agence Nord ; Mme PEYRON Magali, Assistante de direction.

Secrétaire de séance : M. BOREL David

OBJET : 2016-06AG
Programme des investissements de réseaux et d'infrastructures 2016 du Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes

Le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions contenues dans les nouveaux statuts du SyME05, dans le Cahier des Charges de Concession du service public de l'électricité et les délibérations antérieures du Comité Syndical concernant la mise en œuvre des programmes d'investissements du SyME05 en présentant la délibération du Budget Primitif 2016 n° 2015/29AG du 17 décembre 2015.

Il propose au Comité Syndical de débattre des programmes d'investissements 2016 du SyME05 et d'annuler la délibération du 17 décembre 2015 traitant de l'objet afin d'intégrer dans la présente délibération les investissements supplémentaires.

Il rappelle à l'Assemblée Générale le contenu de la réglementation relative à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de génie civil. Certains programmes de travaux (notamment ceux nécessitant des coordinations) peuvent induire la présence de plusieurs entreprises sur le chantier concerné ; la désignation, dans ce cas là, d'un coordonnateur « sécurité santé » est obligatoire.

Il rappelle également à l'Assemblée Générale la volonté du SyME05 d'exercer pleinement et conformément à ses statuts la mise en œuvre des travaux coordonnés avec les opérateurs de communications électroniques (Orange, SMO PACA THD et autres) et de développer l'infrastructure de recharge publique des véhicules électriques.

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur ces sujets.

Oùï l'exposé du Président et Après avoir délibéré, le Comité Syndical :

Autorise la programmation des investissements de construction de réseaux électriques, d'éclairage public et d'équipements de communications électroniques dans les communes du territoire de la concession du SyME05 et,

1. décide que le SyME05 assurera en 2016, conformément à ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ce programme à hauteur de **7 373 257 € TTC**.
2. adopte ce programme et le financement des dépenses qui pourrait être assuré de la manière suivante :

participations extérieures (ERDF, Dpt05, FACE, PCT, tiers ...)	2 984 851 €
contribution des personnes morales membres aux travaux coordonnés	2 263 751 €
autofinancement du SyME 05 (y compris récupération de la TVA)	2 124 655 €
Totaux TTC	7 373 257 €

3. demande l'aide financière des Fonds Européens, de l'Etat, du CAS FACE, de l'ADEME, de LA REGION et du Conseil Général des Hautes Alpes afin d'assurer le financement de ce programme.
4. décide, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ce programme, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.
5. donne tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce programme et notamment :
 - signer les conventions déterminant les contributions des personnes morales et physiques au Programme à hauteur des inscriptions budgétaires ;
 - signer les conventions de passage et actes de servitude avec les tiers propriétaires pour installer les ouvrages nécessaires à la réalisation du programme ;
 - signer en fonction du choix du régime de propriété des infrastructures de télécommunications électroniques à hauteur des inscriptions budgétaires, les conventions particulières subséquentes aux contextes suivants :
 - Conventions issues de l'accord cadre national du 7 octobre 2005

- Conventions issues de l'avenant local relatif aux opérations coordonnées traitées dans le cadre des accords signés le 1er juillet 2013 et exécutoire le 8 juillet 2013 (option A).
- Convention issue de l'accord national entre la FNCCR, l'AMF et France Telecom Orange du 30 janvier 2012 (option B).
- Convention avec le SMO PACA THD et ORANGE pour l'utilisation des appuis de distribution d'électricité.

- ordonnancer les dépenses afférentes au Programme.

Autorise la programmation des investissements d'Energie renouvelable et de maîtrise de l'énergie et,

6. décide que le SyME05 assurera en 2016 la maîtrise d'ouvrage d'un Programme lié à la transition énergétique à hauteur de **1 943 166 € TTC**.

7. adopte le financement suivant :

participations extérieures (ADEME, Dpt05, FACE, tiers ...)	410 833 €
contribution des personnes morales membres	32 167 €
autofinancement du SyME 05 (y compris récupération de la TVA)	1 500 166 €
Totaux TTC	1 943 166 €

8. demande l'aide financière de l'ADEME, de la Région PACA et du Département des Hautes-Alpes afin d'assurer le financement de ces programmes.

9. donne tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces programmes :

- signer l'accord-cadre et les conventions financières entre le SyME 05, l'ADEME et le Conseil Régional.
- signer les conventions déterminant les contributions des personnes morales membres à ce Programme, à hauteur des inscriptions budgétaires.
- ordonnancer les dépenses afférentes à ce programme.

10. donne délégation au Président pour la mise en œuvre des emprunts nécessaires à l'équilibre budgétaire des opérations.
11. donne délégation au Président pour la mise en œuvre de marché de coordination sécurité et protection santé chaque fois qu'un chantier nécessitera la présence d'un coordonnateur.
12. décide, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ces programmes, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.

Autorise la programmation complémentaire des investissements de déploiement de l'infrastructure de bornes de recharge des véhicules électriques et,

13. décide que le SyME05 assurera en 2015 la maîtrise d'ouvrage d'un programme infrastructure de recharge de véhicules électriques à hauteur de **1 000 000 € TTC** et qu'il convient d'ajouter 600 000 € TTC du budget primitif 2016 au budget 2015.
14. adopte le financement suivant concernant le BP 2016 exclusivement :

participations extérieures (ADEME, CG HA, FACE, tiers ...)	275 000 €
autofinancement du SyME 05 (y compris récupération de la TVA)	325 000 €
Totaux TTC	600 000 €

15. décide, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ces programmes, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.
16. donne délégation au Président pour la mise en œuvre des marchés d'expertise, d'études, de fourniture et de travaux liés au programme.
17. donne délégation au Président pour la mise en œuvre des emprunts nécessaires à l'équilibre budgétaire de l'opération.
18. donne tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces programmes :
 - signer les conventions financières entre le SyME05, l'ADEME, le Conseil Régional et le département des Hautes Alpes.

- signer les conventions de partenariat avec les collectivités non adhérentes au syndicat définissant les modalités administratives et financières du développement de ce programme sur leur territoire.
- Signer les conventions déterminant les contributions des personnes morales membres à ce Programme, à hauteur des inscriptions budgétaires.
- Ordonnancer les dépenses afférentes à ce programme.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Président,
A. MOULLET

